



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le **13 OCT. 2025**

ID : 062-216204735-20251006-25_04_02-DE

SLO

DCM 25.04.02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
6 octobre 2025**

**Date de convocation :
3 octobre 2025**

Objet :

**Modification de la délibération n° DCM 25.03.07
du 19 juin 2025 relative à l'acquisition de parcelles situées
à l'angle des rues du Docteur Bailliet et Jean Jaurès
appartenant aux Indivisions CARLIER, BLAREL et BOULNOIS**

**Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstentions : 4**

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – Mme Caroline BERROD – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – Mme Nathalie DELZONGLE – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Aude DERVILLERS a donné procuration à Mme Nathalie LEGRAND ;
- M. Maxime THERY a donné procuration à M. Michaël DELHAYE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER.

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINCTEUX – Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Laurent DANIEL est nommé secrétaire de séance.

**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le **13 OCT. 2025**

ID : 062-216204735-20251006-25_04_02-DE

**DCM 25.04.02**

Par délibération n° DCM 25.03.07 du 19 juin 2025, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a décidé l'acquisition de plusieurs parcelles situées à l'angle des rues du Docteur Bailliet et Jean Jaurès, au prix de 320 000 €, afin de sécuriser les abords du collège.

Il indique que les propriétaires concernés ont transmis des précisions sur la proposition de vente, en date du 22 juin 2025, sur laquelle le prix de vente des terrains dont il est question est fixé à 321 000 €, soit 40 € le m², pour une contenance totale de 8 025 m² correspondant aux parcelles cadastrées section 575 AE numéros 47, 52, 167, 168 et 283.

Par conséquent et afin de pouvoir finaliser l'acte d'achat en cours, il convient de modifier la délibération susmentionnée.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération :

- **PROCÈDE** à la modification des 3 derniers paragraphes de la délibération n° DCM 25.03.07 du 19 juin 2025, comme suit :

- « **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles suivantes cadastrées section 575 AE :

Numéro de parcelle	Adresse	Propriétaires
283	25 rue du Docteur Bailliet	Indivision <i>CARLIER Anne-Marie et BLAREL Denise</i>
47	Lieu-dit « La Cense Plaine »	
167	2 rue de la Briquèterie	
168	Lieu-dit « La Cense Plaine »	Indivision <i>CARLIER Denis et CARLIER Benoît, dont usufruit au profit de CARLIER Anne-Marie</i>
52	Lieu-dit « La Cense Plaine »	<i>M. CARLIER Denis, dont usufruit au profit de CARLIER Anne-Marie</i>

- **FIXE** le prix de vente de l'ensemble de ces parcelles à TROIS CENT VINGT ET UNMILLE EUROS (321 000 €), soit 40 € le m² pour une surface globale de 8 025 m² ;
- **PRÉCISE** que les frais de rédaction de l'acte notarié seront pris en charge par la commune ;



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le **13 OCT. 2025**

SLO

ID : 062-216204735-20251006-25_04_02-DE

DCM 25.04.02

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes concernant ladite vente ;
- **DISPENSE** les vendeurs de fournir tous diagnostics concernant le bâti et le non bâti, la vente se réalisant en l'état. »

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication

ip

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
10 oct. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.